

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20240522-DCM2024-26-DE
Date de télétransmission : 23/05/2024
Date de réception préfecture : 23/05/2024

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : Séance du 22 mai 2024
15/05/2024

Date d'affichage :
15/05/2024

Nombre de conseillers :

Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux du mois de mai, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, POREE Thierry, ROBINE Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

CABART Ludovic (pouvoir donné à TRAVERS Rémy), BILLET Anne, DUBOST Jean-François (pouvoir donné à MARDOC François), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LEBIGOT Elodie (pouvoir donné à PLANQUE Yves), MABIRE Isabelle (pouvoir donné à LE BARON Stéphane).

Secrétaire de séance : ROBINE Anne-Laure

Délibération n°2024-26 : Rénovation du réseau éclairage public : 2ème année du plan pluriannuel

Lors du conseil municipal du 5 avril 2023, le conseil municipal avait délibéré pour réaliser la rénovation de l'éclairage publique grâce à un plan pluriannuel de deux ans.

Pour rappel, il avait été ciblé les luminaires vétustes voire moyens, aussi bien à source vapeur de Mercure (7 en tout) que les sources sodium haute pression d'une puissance de 150W (46 en tout) soit un total de 53 lanternes. A cela s'ajoute le remplacement de 4 mâts vétustes et la sécurisation de 3 armoires non conformes (A06, A20 et A21). Et aussi un chiffrage moyen de système de détection pour un ensemble de 5 luminaires.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet était de 62 000€ HT pour la première année, et de 37 100 € pour la 2ème année.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de SAINT-PIERRE-ÉGLISE pour 2024, s'élève à environ de 25 970 € HT.

ESTIMATION FINANCIERE					DETR	Fonds de Concours	Total des aides	Reste à la collectivité	
Rénovation de l'éclairage public									
Total définitif des travaux	Montant définitif des travaux (HT)	Financement SDEM50		Participation de votre collectivité	30%	40% du reste à charge			
1er année	62 000.00 €	36 580.00 €	59%	25 420.00 €	41%	7 626.00 €	7 117.60 €	14 743.60 €	10 676.40 €
2ème année	37 100.00 €	11 130.00 €	30%	25 970.00 €	70%	plus de fond	10 388.00 €	10 388.00 €	15 582.00 €
TOTAL	99 100.00 €	47 710.00 €		51 390.00 €		7 626.00 €	17 505.60 €	25 131.60 €	26 258.40 €

L'assemblée, à l'unanimité :

- DECIDE de la réalisation de la rénovation de l'éclairage public ;
- DEMANDE au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 1er trimestre de l'année 2025 ;
- ACCEPTE une participation de la commune de 25 970 € HT ;
- S'ENGAGE à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet ;
- DONNE pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Extrait certifié conforme,

A Saint-Pierre-Église, le 22 mai 2024.



Le Maire,
Daniel DENIS